

La

# Semaine Religieuse

DE

## Québec

VOL. XVI

Québec, 23 juillet 1904

No 49

**DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD**

### SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 769. — Les Quarante-Heures de la semaine, 769. — Sur la discipline des clercs, 770. — Chronique des diocèses, 773. — Feu M. l'abbé Charles Trudelle, 775. — Nécrologie, 776. — La « Déclaration » du roi d'Angleterre, 776. — Un échange à défaire, 777. — Congrès de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, 777. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 780. — Bibliographie, 783.

### Calendrier

— o —

24	DIM.	*vr	IX après Pent. <i>Kyr.</i> du dim. I Vép. du suiv. sans mém.
25	Lundi	r	S. Jacques, apôtre, 2 cl.
26	Mardi	b	STE ANNE, Mère de la E. V. M. (Patronne de la Prov.), 1 cl. avec octave.
27	Mercr.	†b	De l'octave de Ste Anne.
28	Jendi	†r	SS. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.
29	Vend.	†b	Ste Marthe, vierge.
30	Samd.	†b	De l'octave de Ste Anne.

### Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

24 juillet, Notre-Dame de Lévis. — 25, Inverness. — 26, Sainte-Pétronille. — 27, Saint-Paschal. — 28, Saint-Léon de Standon. — 29, Saint-Gervais.

LETTRE DE SA SAINTETE  
A L'E<sup>me</sup> CARDINAL RESPIGHI  
VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE ROME  
SUR LA DISCIPLINE DES CLERCS

---

La restauration de toute chose dans le Christ, que Nous sommes proposée avec l'aide de Dieu dans le gouvernement de l'Eglise, exige, comme Nous l'avons montré plusieurs fois, la bonne formation du clergé, l'expérience des vocations, l'examen de l'intégrité de la vie des aspirants et la prudence pour ne pas leur ouvrir avec une indulgence excessive les portes du sanctuaire. Pour que Jésus-Christ règne dans le monde, rien n'est aussi nécessaire que la sainteté du clergé, afin que par l'exemple, par la parole et par la science, il guide les fidèles qui, suivant un ancien proverbe, seront toujours tels que sont les prêtres : *Sicut sacerdos sic populus*.

Nous lisons, en effet, dans les actes du saint Concile de Trente : « Il n'est rien qui forme d'une façon plus continue les autres à la piété et à l'adoration de Dieu que la vie et l'exemple de ceux qui se sont consacrés au ministère divin ; en effet, comme, enlevés aux choses du siècle, ils sont contemplés dans un lieu plus haut, les autres jettent les yeux vers eux comme vers un miroir, et c'est près d'eux qu'ils cherchent des modèles à imiter. » (*Sess. XXII, cap. I, de Reform.*) De là apparaît clairement la nécessité que ceux qui sont appelés au service du Seigneur, non seulement soient dès leur jeune âge formés à cette piété et à cette doctrine qui feront d'eux le sel de la terre et la lumière du monde, mais encore que la sainteté de la vie soit par eux méditée et pratiquée, sous une vigilante observance et sous une attentive discipline dans les séminaires. En effet, dans les séminaires sont élevées les plantes délicates qui, devenues des arbres, donneront des fruits abondants ; et là se préparent les ouvriers qui devront cultiver la vigne du Seigneur, et enfin s'exercent les courageux athlètes qui devront soutenir avec fermeté les batailles divines.

Aussi, avec grande raison, après la session (*XXIII, cap. 18*

*de Reform.*) dans laquelle fut décrétée l'institution de ces noviciats ecclésiastiques, les Pères du saint Concile de Trente, pleins d'une sainte allégresse, se félicitèrent réciproquement, répétant que, si le Concile de Trente n'avait établi que cette œuvre unique, on ne devrait pas regretter ni sa longue durée, ni les graves difficultés et les peines qu'on avait eu à supporter.

Et ici Nous devons remercier la Providence, puisque, grâce à la générosité et à la sollicitude de Nos vénérés prédécesseurs, Notre ville non seulement est munie d'excellents séminaires pour les besoins du diocèse mais, de plus, est riche de séminaires et de collèges pour presque toutes les nations : ainsi le cœur s'ouvre à l'espérance et même à la certitude que la piété et la science de ces élèves qui se dispersent par tout le monde produiront des fruits de bénédiction.

C'est pourquoi, convaincu et persuadé de la nécessité que ceux qui aspirent au sacerdoce soient élevés dans des séminaires pour garder et cultiver la vocation à l'état ecclésiastique, et afin que les véritables vocations soient mieux connues des supérieurs, qui doivent rendre le *bonum testimonium* avant que les aspirants eux-mêmes reçoivent l'imposition des mains ; persuadé que ceux qui ont la vraie vocation désirent surtout entrer dans ces cénacles où, avec les célestes grâces de l'Esprit-Saint, ils se préparent à la mission à laquelle Dieu les a appelés (et celui qui sent d'autre manière laisse beaucoup à douter de la vérité et de la sincérité de sa vocation) ; avec le vœu que ceux qui se croient appelés au sacerdoce dès leurs premières années, si cela est possible, entrent dans ces asiles de la piété et de l'étude ; confirmant pleinement ce que vous, monsieur le cardinal, vous avez décidé à ce sujet par les lettres circulaires adressées aux R<sup>mes</sup> Ordinaires d'Italie dans les trois dernières années passées, Nous avons, en outre, pris les décisions suivantes :

1° Tous les clercs du diocèse de Rome comme ceux qui, des divers diocèses d'Italie, sont envoyés à Rome par leurs R<sup>mes</sup> Ordinaires pour faire des études, doivent être internes dans un séminaire ou collège ecclésiastique.

2° Pour aider, autant que possible, les aspirants du diocèse de Rome qui ne pourront payer la pension, Nous voulons que les places gratuites dans le Séminaire romain soient réservées

aux étudiants en théologie qui se trouvent dans cette situation ; et, seulement à défaut d'aspirants théologiens, que les élèves de lycée puissent en profiter. Nous voulons en outre qu'à ces places puissent être nommés aussi les étudiants, non Romains de naissance, pourvu que, par le domicile, ils appartiennent à ce diocèse.

3° Les prêtres qui, sur la demande de leurs évêques, viendront à Rome des diocèses d'Italie, soit pour se perfectionner dans la philosophie ou la théologie, soit pour fréquenter les écoles de droit canonique et civil dans les établissements ecclésiastiques, soit pour les études universitaires ou aussi pour étudier la pratique des Congrégations romaines, devront aussi entrer comme élèves dans un séminaire ou collège ecclésiastique.

4° Les étudiants étrangers, avec des lettres de recommandation de leurs R<sup>mes</sup> Ordinaires, devront se procurer une place dans les collèges des nations respectives et, toutes les fois que ceux-ci feront défaut, dans un autre collège ecclésiastique.

5° Par suite de ces dispositions, ne pourront être accueillis dans les collèges laïques de Rome, même dirigés par des personnes ecclésiastiques, les clercs et les prêtres étudiant pour exercer la fonction de préfets des internes. Il est pénible de devoir priver ces collèges de jeunes étudiants qui, portant l'habit ecclésiastique, y exercent cet office ; mais sur ce besoin, auquel pourront pourvoir les directeurs des établissements particuliers, doit prévaloir la nécessité de former ces jeunes gens à l'esprit ecclésiastique avec la discipline des séminaires.

6° Dans aucun des séminaires ou collèges ecclésiastiques de Rome, nul ne pourra être admis sans présenter la demande de son Ordinaire, lequel s'engage à le recevoir dans le diocèse les études finies ou quand, pour d'autres raisons, les supérieurs jugeront devoir le licencier. Les susdites demandes devront être visées par le Vicariat.

7° Les Universités Grégorienne et de la Minerve, les séminaires Romain et du Vatican et le collège de la Propagande ne pourront admettre aux cours, comme auditeur ordinaire, aucun clerc ou prêtre qui ne produirait pas la preuve écrite qu'il est interne dans un collège ecclésiastique ou dans un séminaire. Pour les prêtres romains qui n'appartiennent pas aux

communautés ecclésiastiques, est requise la permission écrite du Vicariat. Ces dispositions valent aussi pour les ecclésiastiques qui désirent étudier la pratique des Congrégations romaines.

8° Ne pourra être promu au sacerdoce celui qui n'aurait pas accompli sa quatrième année de théologie, qui n'en aurait point surmonté l'épreuve ou qui n'aurait pas été élève au moins trois ans dans un séminaire ou un collège ecclésiastique.

Nous vous communiquons ces décisions, monsieur le cardinal, pour que, dans votre zèle éclairé pour le gouvernement de Notre diocèse, vous en prescriviez et vous en surveilliez, l'année scolaire prochaine, la scrupuleuse observance, dérogeant complètement à toute habitude ou privilège contraire. Et Nous vous accordons, avec une affection particulière, la bénédiction apostolique.

Du Vatican, en la fête de saint Pie V, l'année 1904.

PIE X, PAPE.

---

### Chronique des diocèses

---

#### QUÉBEC

— Mardi soir, S. G. Mgr l'Archevêque est rentré à l'Archevêché, après avoir terminé sa Visite pastorale.

Malgré la température si fatigante de ces dernières semaines, la santé de Sa Grandeur s'est parfaitement maintenue.

— Après un séjour de plusieurs semaines à la Malbaie, S. G. Mgr Riordan, archevêque de San Francisco, est revenu à Québec lundi dernier, avec M. l'abbé Ramm, son secrétaire, et s'est mis en route dès mardi pour retourner en Californie.

— Les funérailles de feu M. l'abbé Trudelle ont eu lieu, lundi matin, à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, et avec beaucoup de solennité. Une soixantaine de prêtres étaient venus rendre les derniers devoirs au vénérable doyen de notre clergé. Le service funèbre a été célébré par Monseigneur Marois, vicaire général, assisté de MM. les abbés L.-J. Garon et Eug. Pelletier, comme diacre et sous-diacre. M. l'abbé Miville, supérieur du Collège de Sainte-Anne, prononça l'oraison funèbre du défunt.

qui était l'un de ses prédécesseurs. Nous aurons la bonne fortune de le mettre prochainement sous les yeux de nos lecteurs cette belle page d'éloquence et de souvenir reconnaissant.

M. Trudelle, qui était à tout point de vue l'une des plus belles figures de notre clergé, ne sera pas de sitôt oublié. D'une humeur douce et gaie, d'une bonhomie spirituelle et digne toujours, il avait le rare avantage de gagner tout de suite l'attachement et l'estime de tous ceux avec qui il avait des rapports.

Il n'y a guère plus d'une année, voulant consacrer quelques lignes à la mémoire d'un autre vénérable prêtre, M. L.-Ant. Martel, nous allions demander à M. Trudelle des renseignements sur le fameux « Congrès de la Baie Saint-Paul, » dont lui-même avait été l'un des fondateurs. Le vieillard, au milieu des ennuis et des souffrances qui étaient devenus son partage, eut un moment de très douce consolation en nous entendant évoquer ce passé lointain, et une heure durant il nous tint sous le charme par le récit de ces réunions de jadis qu'animèrent à la fois l'amitié, l'esprit et la piété. — Comme il arrive d'ordinaire, les qualités de sa conversation se retrouvaient dans son style, et l'on regrette qu'il n'ait pas davantage cédé au goût d'écrire sur les gens et les choses d'autrefois.

A la lecture de son éloge funèbre, on verra quelle a été la valeur de sa carrière et de sa vie de prêtre.

#### RIMOUSKI

— Le dimanche 10 juillet, les paroissiens de Cacouna ont célébré, avec beaucoup d'éclat et de respectueuse cordialité, l'élévation de leur curé, Mgr Maj. Bolduc, à la dignité de Prélat domestique.

#### CHICOUTIMI

— Il y a huit jours, passant par la Baie Saint-Paul, nous avons pu visiter le nouvel édifice de l'Hospice Sainte-Anne, qui fut fondé par feu M. l'abbé Amb. Fafard. Sinon par les dimensions, du moins par la perfection de l'aménagement cet hôpital est l'un des plus beaux que nous connaissions. Son aspect extérieur est aussi très remarquable. Mais c'est la chapelle de l'institution qui nous a surtout charmé; c'est un bijou de l'art corinthien. L'éclairage électrique, qui compte déjà 1300 lampes disséminées sur toutes les lignes architecturales de la

nef, du chœur et du dôme, est d'une ravissante splendeur.

On sait que cet Hospice est tenu par les Petites Sœurs Franciscaines de Marie, institut dont la maison mère est à la Baie Saint-Paul et qui compte quatre maisons dans les Etats-Unis.

---

### Feu M. l'abbé Charles Trudelle

---

Nous avons le chagrin d'annoncer la mort du Rév. M. Charles Trudelle, ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, de cette ville, décédé à 8 hrs et quart hier soir audit Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, à l'âge de 82 ans et cinq mois. Le défunt était le doyen des prêtres de l'archidiocèse de Québec. Il était aveugle depuis le 1<sup>er</sup> août 1896. Il a supporté cette infirmité avec une patience admirable et une parfaite soumission à la volonté de Dieu.

Feu M. Trudelle est né à Charlesbourg le 28 janvier 1822. Il était fils de Jean Trudelle et Marie-Geneviève Jobin. Il fit ses études classiques au Séminaire de Québec. Ordonné prêtre à Québec le 24 mars 1845, il demeura professeur au Séminaire de Québec jusqu'en 1850. Nommé missionnaire à Saint-Calixte de Somerset, il y demeura jusqu'en 1856. Transféré à la cure de la Baie Saint-Paul, il desservit cette importante paroisse jusqu'en 1864. Pendant 12 ans il fut curé de la paroisse Saint-François, Rivière-du-Sud. Il y bâtit la belle église actuelle, et fit l'acquisition d'un superbe carillon de cloches. M. l'abbé Trudelle a visité l'Europe en 1869; il a eu le bonheur, pendant son séjour à Rome, d'assister à l'ouverture du Concile du Vatican. A son retour d'Europe il continua de desservir la paroisse Saint-François, Rivière-du-Sud, jusqu'en 1876. Au mois d'octobre de cette même année, il fut transféré à la cure de Saint-Michel, comté de Bellechasse. Appelé au collège de Sainte-Anne de la Pocatière en 1878, il y demeura huit années pendant lesquelles ses actes de dévouement et de charité ne se comptent pas. Il fit aussi de grandes améliorations aux édifices de cette institution. Après avoir été six ans supérieur dudit collège de Sainte-Anne, il pria, en 1886, Son Eminence le Cardinal Taschereau de lui permettre de se reposer. Ce repos bien mérité lui ayant été accordé, M. Trudelle se retira à l'Hôpital-Général de

Québec. Au mois de mai 1887 Son Eminence le Cardinal Taschereau lui confia le chapelinat du Sacré-Cœur, poste qu'il a occupé jusqu'en 1896 alors qu'il fut atteint de cécité. Le 24 mars 1895 M. Trudelle a célébré le 50<sup>e</sup> anniversaire de son ordination sacerdotale. Ce vénérable prêtre est demeuré au Sacré-Cœur jusqu'à sa mort.

La *Semaine religieuse* de Québec, volume VIII, année 1895-96, a publié une série d'articles signés l'abbé Chs Trudelle, ayant pour titre « L'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus de Québec » et les « Communautés Hospitalières. »

Le défunt a écrit aussi l'histoire de Charlesbourg, celle de la Baie Saint-Paul, un souvenir intitulé : « Les Bois-Francs », une notice sur le Frère Louis, Récollet, et un récit sur le Pain Bénit.

En publiant ces quelques notes, nous entretenons l'espoir que quelque confrère ou ami du défunt écrira une biographie plus complète de ce prêtre aussi modeste que savant,

— Communiqué.

(L'Événement.)

---

### Nécrologie

---

Le Rév. M. Charles Trudelle, ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, décédé en cette institution, hier soir, le 14 du courant, était membre de la Société de Saint-Joseph, de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, et de la Société d'une messe, « Section diocésaine. »

Les prêtres du diocèse de Québec, appartenant à la Section provinciale, lui doivent également une messe.

J.-CHS BEAULIEU, ptre, pro-secrétaire.

Archevêché de Québec.

15 juillet 1904.

---

### La "Déclaration" du roi d'Angleterre

---

La Chambre des Lords a voté, à mains levées, une proposition de Lord Jersey, au sujet du serment confessionnel que la

constitution impose aux rois d'Angleterre et dont la formule est désobligeante pour les catholiques. Lord Jersey en demandait le maintien.

Mais le gouvernement a reconnu le bien fondé de la demande du duc de Norfolk proposant que la formule soit modifiée pour ne pas blesser les croyances des catholiques anglais. Le gouvernement provoquera la solution amicale d'un différend que tout le monde regrette sincèrement.

(*La Croix*, 3-4 juillet.)

---

### Un échange à défaire

---

Un curé du diocèse nous informe que l'automne dernier, par suite d'une erreur commise à l'Archevêché, et dont il ne s'est aperçu que plus tard, on lui a remis un calice *neuf* au lieu d'un calice *vieux* qu'il avait fait redorer et consacrer de nouveau. Le confrère qui s'est par là trouvé lésé pourrait, en venant à la retraite ecclésiastique, apporter le calice qu'il a reçu en échange; et nous lui ferons connaître à qui il devra s'adresser pour recouvrer son calice « neuf. »

---

### Congrès de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française

---

#### LISTE DES VŒUX ADOPTÉS

1. — Les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française croient que la race canadienne-française a une mission spéciale à remplir sur ce continent et qu'elle doit pour cette fin garder son caractère distinct de celui des autres races.

2. — Ils croient que la race canadienne-française possède les aptitudes pour accomplir sa mission, et que le pays où la Providence l'a placée renferme les ressources nécessaires à la formation d'une grande nation et que c'est aux Canadiens-Français d'exploiter ce pays qui est le leur.

3. — Ils croient que c'est dans le sol du pays que le patriotisme doit avoir ses racines et que le Canada français doit l'emporter dans leur amour sur toute autre région.

4. — Ils estiment que c'est le devoir de tous les Canadiens de favoriser ce qui peut accroître légitimement l'autonomie du Canada et de lutter avec énergie contre tout ce qui pourrait amener son absorption par une autre nation quelle qu'elle soit.

5. — Ils croient qu'il est du devoir des jeunes Canadiens-Français de ne point tellement s'attacher à un parti politique qu'ils soient portés à lui sacrifier l'intérêt de la religion et de la patrie.

6. — Convaincus que c'est sur le terrain social plutôt que sur le terrain politique qu'il y a espoir d'aider au groupement des forces nationales; convaincus que la vie politique ne doit être que l'efflorescence de la vie sociale: les membres de l'Association affirment leur intention de concentrer tous leurs efforts à se préparer à une action sociale mise au service des intérêts de leur patrie.

#### LA QUESTION RELIGIEUSE

7. — Ils tiennent pour certain que la pratique intégrale du catholicisme, c'est-à-dire un catholicisme vécu par l'individu et par la société est le remède à tous les maux et la source de tous les progrès de la société.

8. — Ils croient que le progrès de la race canadienne-française est d'une façon spéciale attachée à sa fidélité à la foi catholique qui est un de ses éléments essentiels et spécifiques.

9. — Ils professent en conséquence la soumission la plus absolue à l'autorité de l'Eglise et l'attachement le plus inviolable aux directions du Saint-Siège.

Ils se placent sous la tutelle du Souverain Pontife et de NN. SS. les évêques, à qui ils reconnaissent la haute direction de leurs efforts, et dont ils sollicitent le bienveillant patronage.

10. — Désireux de s'inspirer dans leurs travaux des doctrines infaillibles de l'Eglise, ils étudieront avec soin les documents pontificaux *Rerum novarum*, *Graves de communi*, *Affari vos*, et le *motu proprio* de Pie X sur l'action populaire chrétienne.

#### LA FORMATION

11. — Convaincus que la formation morale est la racine indispensable du vrai dévouement, ils s'engagent à la pratique franche et ouverte de leurs devoirs religieux. Dans leur con-

duite privée et publique, ils s'appliqueront à sauvegarder l'honneur et le prestige de l'Association. En particulier, ils croient de leur devoir de se liguier pour prévenir l'intempérance et tout ce qui pourrait porter atteinte à leur réputation d'honnêteté et de moralité.

12. — Convaincus que l'acquisition de la science est la condition indispensable de l'action sociale, sérieuse, à laquelle ils ambitionnent de se préparer, ils veulent former une véritable ligue d'étude et acquérir la notion exacte des intérêts qu'ils auront à défendre.

13. — Au premier rang de leurs études, ils placent celle de la question religieuse, base de toutes les autres.

14. — Immédiatement après elle, ils inscrivent, en tête de leur programme, la question nationale étudiée au point de vue canadien-français à la lumière des enseignements de notre histoire.

15. — Ils veulent s'appliquer à la science des questions sociales qui intéressent davantage notre société et approuvent le programme publié par l'Association et renfermant les questions suivantes : éducation, agriculture, colonisation, et la question ouvrière.

16. — Ils se mettront au courant de la question des Ecoles du Manitoba et s'intéresseront au redressement complet des griefs dont souffrent les catholiques de cette province, suivant en tout la direction donnée à ce sujet par l'encyclique de Léon XIII.

17. — Pour faciliter l'acquisition de ces connaissances, ils adoptent et recommandent de toutes leurs forces la méthode de cercles d'études. — C'est pourquoi ils remettent le vœu que chaque groupe organise le plus tôt possible un de ces cercles, et que MM. les directeurs des collèges encouragent la formation de cercles d'études dans leurs institutions.

18. — Le Congrès recommande aux groupes d'établir, entre leurs membres, les liens d'une franche amitié et d'une chrétienne camaraderie, et demande qu'au milieu de ces travaux des cercles une part soit faite toujours à la gaieté.

Le Congrès recommande au comité de l'Association d'organiser aussi promptement que possible le Bulletin que l'Association doit publier conformément à ses statuts, et de faire une active propagande pour sa diffusion et le recrutement des abonnés.

## VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

—○—  
CHAPITRE HUITIÈME

Le char de Neptune. — Albany. — Saratoga et défaite du général Burgoyne en 1777. — Whitehall. — Lac Champlain. — Burlington. — Saint-Jean. — Laprairie. — Montréal. — Nicolet. — Trois-Rivières. — Québec. — Te Deum.

11 septembre. Le Char de Neptune n'est pas d'une grande vélocité. Il laissa à ses nombreux passagers tout le loisir de considérer le beau paysage qui borde la rivière Hudson, n'ayant pas mis moins de 28 heures à se rendre à Albany, où il n'arriva que le mardi soir fort tard. Il pleuvait depuis plus de deux heures. Le projet était de partir le lendemain, de grand matin, pour arriver à Whitehall ou Kingsbury, de manière à profiter du steambot qui en part régulièrement tous les mercredis pour le fort Saint-Jean. Chercher une auberge à dix heures du soir, pour la laisser le lendemain avant le jour, eût été perdre inutilement la nuit. Il fut donc convenu que l'évêque et ses trois compagnons coucheraient à bord du steambot même, et que le stage viendrait, le lendemain de grand matin, les prendre sur le bord du quai. La voiture arriva à point nommé. A cinq heures, toute la compagnie était en route et traversa Albany sans la voir. Un voyageur anglais qui y serait passé avec la même rapidité, aurait trouvé moyen d'en décrire la situation, l'embellissement, le commerce, et apparemment les mœurs des habitants. Mais c'est un secret qui n'est pas donné à tout le monde, que celui de faire l'histoire de ce que l'on ne connaît pas. L'auteur de ce journal aime mieux convenir que ni lui, ni ceux qui voyageaient avec lui n'ont rien vu d'Albany que la devanture des dernières maisons placées sur leur passage, à la faveur du crépuscule qui commençait au moment où ils sortaient de cette ville, dont la population est estimée à 12,000 âmes. Il y a une congrégation catholique à la tête de laquelle se trouve un ecclésiastique irlandais qu'ils ne virent pas. Il se nomme M<sup>e</sup> Quade, se plaint fort de ses marguilliers ou paroissiens, et laisserait volontiers sa place pour une mission du diocèse de Québec.

13 septembre. Les trois villes par lesquelles nos voyageurs passèrent dans la matinée, savoir : Troy, Lancinburg et Waterford, dont chacune est plus considérable que toutes celles du Bas-Canada, excepté Québec et Montréal, les dédommagèrent de n'avoir pu contempler et visiter Albany.

Il avait plu toute la nuit, les chemins étaient affreusement gâtés. On ne put marcher que très lentement, à travers un pays assez sauvage, et qui le paraissait d'autant plus que le temps chaud, pesant et nébuleux, menaça d'une nouvelle pluie, une partie de la matinée. Après avoir fait environ 12 milles, nous arrêtâmes pour déjeuner à une auberge. Là, comme dans les Etats du Massachusset et du Connecticut, le prix ordinaire d'un repas quelconqué pris sur la route est d'une demi-piastre par tête. On ne trouvera pas le prix excessif, si l'on considère que la table est d'ordinaire proprement et abondamment servie, et que l'assujettissement de ces hôtelleries est appréciable, attendu l'obligation d'avoir toujours de quoi servir aux voyageurs qui surviennent, et de faire des préparatifs inutiles, lorsqu'il n'en vient pas,

Quand nous reprîmes la voiture, le temps s'était réparé et se maintint dans le reste du jour. Mais le pays offrait peu d'objets capables de fixer l'attention. Nous avions traversé la rivière Hudson à Waterford ; nous la côtoyâmes longtemps après. Enfin elle disparut et nous laissa dans le voisinage de la vallée de Saratoga, devenu célèbre, depuis que le lieutenant-général Burgoyne s'y laissa prendre par les Américains en 1777, ainsi que toute l'armée britannique qu'il commandait et qui était forte de 10,000 hommes. L'année précédente, le gouvernement avait de grandes espérances du résultat d'une jonction qui serait opérée entre une armée britannique venant du Canada et celle que l'Angleterre entretenait sur les bords de la mer pour réduire ses colonies révoltées. Le général Guy Carleton, depuis Lord Dorchester, était commandant des forces et gouverneur en chef de la province de Québec, divisée depuis en Haut et en Bas Canada. On lui communiqua ce projet, en lui demandant quelles forces il exigeait pour opérer cette jonction. Sa réponse aux ministres fut qu'il ne l'entreprendrait pas à moins de 20,000 hommes de troupes. Le lieutenant-général Burgoyne était en ce moment un des membres de la Chambre des

Communes, où la réponse du général Carleton fut discutée. Il s'offrit d'entreprendre cette expédition, répondant du succès, si l'on voulait mettre seulement 10,000 hommes à sa disposition. Il fut pris au mot et reçut une commission qui le rendait, quant à cette entreprise et à tout ce qui la concernait, indépendant du commandement des forces. Ce procédé mécontenta fort le général Carleton, qui demanda aussitôt son rappel en Angleterre et l'effectua l'année suivante 1778. Le général Burgoyne arrive à Québec, au printemps de 1777, avec son armée pleine d'ardeur et de confiance, la conduit vers le lac Champlain, le traverse heureusement, s'avance dans le pays ennemi sans presque trouver aucune opposition. Mais les rebelles étaient plus rusés que cet officier téméraire. Ils le voient gagner la plaine de Saratoga et le laissent faire. Il y campe, regardant les montagnes ou monticules d'alentour comme sa protection ; mais il se trouva fort surpris, le lendemain, de voir tous ces monticules couverts de troupes nombreuses, bien armées et prêtes à fondre sur lui et à le mettre en pièces, s'il osait offrir la moindre résistance. Une honteuse capitulation fut la juste récompense de la présomption et de la forfanterie du général Burgoyne. Lui et toute son armée se rendirent prisonniers de guerre, et ainsi se termina une expédition qui devait, dans l'opinion de son chef, réduire la Nouvelle-Angleterre à l'obéissance du Roi et mettre fin à la Révolution Américaine.

Pour arriver à Kingsbury ou Whitehall, qui était, ce jour-là, le terme de notre voyage, il restait encore 15 à 20 milles à faire, lorsque la nuit nous atteignit. Les chemins étaient beaucoup plus mauvais dans ce reste de route, que nous les avions trouvés, le matin, à l'autre extrémité. Cela venait sans doute de la qualité du terrain propre à conserver l'eau, car il n'avait pas plu depuis le matin. Après avoir traîné dans de profondes ornières, où il était continuellement à craindre que le stage ne laissât quelqu'une de ses roues, il fallut se rendre au sommet d'une montagne dont la pente était assez douce, mais toujours pénible pour une grosse voiture, chargée non seulement de nous et de nos effets, mais le plus souvent de deux autres voyageurs, quelquefois trois, qui avaient aussi du bagage avec eux.

(A suivre.)

## Bibliographie

— *Annuaire du Séminaire de Chicoutimi pour l'année scolaire 1903-04.*

Nous remarquons, dans cette brochure, une intéressante notice biographique sur feu M. A.-Médéric Tremblay, curé des Eboulements, décédé le 13 mars dernier, et la suite du résumé des Annales de la maison, années 1885-87.

— *Annuaire du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.* Année académique 1903-04.

Le nombre des élèves inscrits durant l'année, en cette florissante maison, s'est élevé à 364.

— LES TABLES GÉNÉRALES DE L'ANNÉE LITURGIQUE du R. P. Dom Prosper GUÉRANGER, *abbé de Solesmes*, par le R. P. Dom Réginald BIRON, *de l'abbaye de Farnborough*. Un volume in-12 (format de Bibliothèque), broché 3 francs. Un volume in-32 (format de Paroissien), broché, 3 francs. H. Oudin, Editeur, 9, rue Soufflot, Paris et à Poitiers.

Les 500,000 exemplaires de l'*Année Liturgique* écoulés depuis la première apparition de cet ouvrage en disent assez la valeur et témoignent de l'intérêt que les âmes y ont pris. Les quinze volumes qui le composent définitivement renferment, tout lecteur le sait, une riche mine tant au point de vue théologique et historique qu'au point de vue liturgique, ascétique et mystique.

Mais comment exploiter ces trésors avec quelque profit sans une table générale des matières ?

Ce travail s'imposait donc une fois le dernier volume paru. Nous en avons été chargé, et nous avons eu vite fait de nous apercevoir des difficultés de la tâche, créées avant tout par la variété si complexe des matières traitées, qui place dans une série bien à part l'*Année liturgique*...

... C'est n'est pas ici une de ces tables sur lesquelles on jette un regard distrait ou dédaigneux. Elle est à elle seule une étude, un bon résumé. Elle apprend à se servir de cette collection précieuse. Elle classe les idées.

Il nous reste à formuler un vœu : c'est qu'elle donne de nouveaux lecteurs au bel ouvrage de Dom Guéranger, et qu'elle fournisse aux anciens le moyen de s'en servir plus utilement. R.

— TRAITÉ DU DÉCOURAGEMENT dans les voies de la piété, suivi

du TRAITÉ DES TENTATIONS. Ouvrage posthume du R. P. J.-MICHEL, S. J. Revu et publié par un Père de la même Compagnie. Un volume in-16 de 300 pages. (Librairie Ch. Douniol, Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris. A Québec: Librairies Pruneau et Kirouac, et J.-P. Garneau.)

Les âmes de profonde piété sont toujours nombreuses dans nos églises et nos paroisses ; mais il nous arrive d'en rencontrer, à la conscience anxieuse, en proie quelquefois au découragement et aux tentations.

Or, cette catégorie de chrétiens a une grande influence sur la piété paroissiale, dont elle tient en suspens la vie et les œuvres. Aussi, un Père célèbre de la Compagnie de Jésus a-t-il fait une étude spéciale de ces âmes pour aider aux directeurs de conscience et aux prêtres du ministère pastoral à leur redonner confiance et courage.

C'est le sujet des deux traités du présent volume. Le vénérable auteur pose en principe, et c'est la doctrine même de l'expérience, que « le découragement est la tentation la plus dangereuse que puisse mettre en œuvre l'ennemi du salut des hommes, parce qu'il s'y attaque à toutes les vertus, en déguise le piège sous mille formes, et expose l'âme à rester inerte et vaincue en face de toutes les passions. »

Cette grande thèse ne prend pas moins de *vingt-quatre* chapitres, qui, en près de *deux cents* pages, contiennent tous les développements les plus documentés. Pas une âme de piété qui, appuyée sur cette magistrale doctrine, ne doive reprendre courage pour s'avancer à grands pas dans la perfection et la sainteté.

— Cependant, une fois le découragement vaincu, il reste d'autres tentations secondaires qui troubleraient les âmes, si l'on n'apprenait à ne pas trop les craindre. C'est donc ici un deuxième traité, qui contient à son tour une centaine de pages, et est divisé en treize chapitres.

Le religieux auteur nous y montre les raisons miséricordieuses de Dieu dans l'origine, la fréquence, les avantages et les effets des tentations ; ce traité est d'une importance capitale, parce que, si toutes les âmes ne sont pas découragées, il est au moins vrai que toutes sont fréquemment tentées.

Aussi, pas un confesseur qui n'ait besoin de lire cet ouvrage, pas une personne pieuse qui ne doive y recueillir une doctrine très substantielle et d'incontestables fruits de salut.

Qu'on prenne donc ce livre, œuvre d'un saint religieux, guidé par une longue expérience : il n'est ni prêtres ni fidèles qui n'y trouvent le plus salutaire profit,

(*Eclairer des Presbytères*, 19 janvier 1904.)